

LE RÉSEAU web

Direction des Laurentides-Lanaudière

décembre 2010

Nouvelle campagne de sécurité routière en conditions hivernales

L'hiver peut vous surprendre



Par Noémie Desbois Mackenzie

Cet hiver, Transports Québec lance une nouvelle campagne de sécurité routière en conditions hivernales. À travers celle-ci, deux principaux messages sont adres-

sés aux usagers de la route. Le ministère des Transports invite les conducteurs à ralentir et à garder leurs distances avec les autres véhicules. Des panneaux seront mis en place en bordure des routes

provinciales pour sensibiliser les usagers à conduire prudemment et à adopter de bonnes habitudes en ce début de saison hivernale.



Une meilleure cohabitation entre les utilisateurs de véhicules hors route et les riverains des sentiers



Par Noémie Desbois Mackenzie

C'est le 27 octobre dernier qu'un nouveau projet de loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route (VHR) a été présenté à l'Assemblée nationale. La sécurité des adeptes de VHR est une priorité de ce projet de loi. Parmi les mesures proposées, l'une des principales concerne les heures de circulation des VHR sur les sentiers. Celle-ci propose d'interdire la circulation nocturne, c'est-à-dire entre minuit et 6 h, afin de respecter la quiétude des riverains et pour diminuer le nombre d'accidents qui surviennent la nuit. Cette loi serait en vigueur à par-

tir du 1^{er} décembre 2011. Pour ce qui est de la protection contre les recours basés sur les inconvénients de voisinage, cette mesure serait prolongée jusqu'au 1^{er} décembre 2017. Elle viserait exclusivement les sentiers interrégionaux, c'est-à-dire environ 20 000 km de sentiers sur les 50 000 km de sentiers que compte le Québec.

La pratique de la motoneige est une activité touristique hivernale d'importance pour les régions du Québec. Le projet de loi se penche donc sur la sécurité de cette clientèle touristique dans le respect des riverains de sentiers.

Mot du directeur

Déjà le mois de décembre qui revient amenant avec lui le calendrier de la fin de plusieurs chantiers routiers sur le réseau desservi par la Direction des Laurentides-Lanaudière (DLL). Au total, environ 192 M\$ ont été dépensés pour la réalisation de différents projets à la DLL en 2010.

Bien que le mois de décembre soit synonyme de fin d'année, il en demeure pas moins que cette période est également celle des premières précipitations de neige laissant sur la chaussée un tapis tout blanc. Ainsi, le ministère des Transports rappelle aux usagers qu'il est obligatoire de chauffer sa voiture de pneus d'hiver pour faire face au climat québécois et assurer des déplacements en toute sécurité.

Finalement, décembre nous permet de saluer, année après année, la contribution de tous ceux et celles qui, au quotidien, travaillent à la réalisation du mandat du ministère des Transports. Je tiens chaleureusement à remercier mes collaborateurs de première ligne, les employés de la DLL qui, par leur implication constante, permettent d'assurer la qualité des services offerts aux usagers et aux partenaires. Puis, je remercie l'ensemble de nos partenaires, notamment les représentants municipaux, pour leur collaboration à la réalisation de projets qui favorisent le maintien de nos infrastructures dans un contexte de mobilité durable.

À tous et toutes, de très joyeuses Fêtes!

Bonne lecture!

Le directeur,



Pierre Lambert, ing.



Par Claude Ouimet

Encore l'hiver!

Les premiers flocons sont attendus cette semaine. Miss Météo nous annonce une bordée de neige pour la journée de jeudi. La première, puisque les quelques flocons reçus la semaine dernière ont simplement créé une fine pellicule de glace sur la chaussée, rendant difficile la conduite à l'heure de pointe du matin. Il faut maintenant se rendre à l'évidence que l'hiver est bel et bien à nos portes. Le festival de la pose des pneus d'hiver est en cours. Les marques des commerces du gros caoutchouc noir affichent leur meilleur rabais pour quatre pneus d'hiver portant le pictogramme officiel; le petit flocon qui nous certifie que le pneu est reconnu. Je ne tarde pas une minute de plus et entre dans le garage croyant être servi sur le champ. Déception, le prochain rendez-vous de disponible est pour le 14 décembre; une journée avant la

date limite pour poser les pneus d'hiver sans quoi, une pénalité me guette. Dernière minute que je suis, je me dis que l'année prochaine, je me prendrai d'avance. Je n'attendrai pas que miss Météo sonne la cloche pour me prévenir que l'hiver sera bientôt là. Mieux que cela, je me crée une règle dans mon portable afin d'être avisée qu'il est temps de poser les pneus d'hiver et de procéder à la préparation de mon véhicule avant de me retrouver piégée par la saison froide et les désagréments qui l'accompagnent.

Soyez prudents dans vos déplacements et n'oubliez pas que l'hiver peut toujours nous piéger. Pourquoi subir l'hiver alors qu'il est tellement plus agréable de le vivre lorsque bien préparé.

Bonne route!

Cliquez sur Par-là pour connaître l'état du réseau routier



Attachez votre tuque, l'hiver approche!

Par Noémie Desbois Mackenzie

Dans une bouffée d'air frais, l'hiver s'installe tranquillement et nous souffle déjà ses premiers flocons. Pour certains, l'hiver est synonyme de réjouissance, alors que pour d'autres, son arrivée annonce une accumulation de problèmes qui suscitent la crainte...Soyez en paix, chers usagers de la route! Cette année encore, le ministère des Transports est prêt à affronter l'hiver avec vous! Voici une série de conseils qui guideront votre conduite hivernale.

Avant de prendre la route : adoptez un comportement sécuritaire
Patience! Rien ne sert de se



presser pour arriver à destination. En réduisant la vitesse et en gardant une distance raisonnable avec les autres véhicules, vous pouvez analyser l'état de la chaussée et être plus vigilants face aux imprévus de l'hiver. Un coup d'œil aux prédictions météorologiques avant de prendre le volant fera de vous des conducteurs avertis!

Sur la route : soyez attentifs à votre environnement routier
Les signes ne trompent jamais. Restez à l'affût des dangers, et surtout : aucune distraction! Une

petite neige fraîchement tombée peut sembler insignifiante, mais elle entraîne souvent une réduction de l'adhérence des pneus. De plus, une chaussée à l'allure dégagée peut cacher une plaque de glace...Ralentissez!

En tout temps : Maîtrisez et décodez les conditions routières
L'Info Transports du Ministère est à la disposition des usagers en tout temps. Ce service, maintenant connu sous l'appellation Québec 511, donne en temps réel l'état du réseau routier. Que ce soit par mode téléphonique ou via Internet, informez-vous de l'état des routes des différentes régions de la province.



Comprendre les conditions routières

Prévoyez intelligemment vos déplacements! En mémorisant la signification de certains mots-clés, vous n'aurez plus de mauvaises surprises sur la route.

Chaussée dégagée

La chaussée est dégagée si, sur toutes les voies de circulation, il n'y a pas de neige ni de glace, à l'exception de quelques traces qui pourraient masquer le marquage routier.

Chaussée enneigée par endroits ou glacée par endroits

On utilise ce terme lorsque certaines voies de circulation sont partiellement ou complètement obstruées par la neige ou la glace.

Chaussée partiellement enneigée ou partiellement glacée

Si la neige ou la glace couvre une partie d'une ou des voies de circulation, mais qu'il y a au moins une bande de roulement qui est presque partout sur l'asphalte, on dira que la chaussée est partiellement enneigée ou partiellement glacée.

Chaussée enneigée ou glacée

Lorsque la neige ou la glace couvre l'ensemble des voies de circulation sur une partie considérable de votre parcours, on peut dire que la chaussée est enneigée ou glacée, selon le cas.

Démystifiez les termes de conditions de la visibilité

Par Noémie Desbois Mackenzie

Les différents niveaux de condition de visibilité qui sont utilisés en viabilité hivernale sont définis plus bas afin que vous puissiez discerner chacun d'eux.



Bonne

Une bonne visibilité signifie un champ de vision de 500 mètres et plus.

Réduite

Lorsque le champ de vision varie entre 50 et 500 mètres, on parle d'une visibilité réduite.

Nulle par endroits

Lorsque des phénomènes atmosphériques peuvent survenir à des endroits inattendus et qu'ils modifient considérablement la visibilité des conducteurs, on qualifie celle-ci de nulle par endroits.

Nulle

Une visibilité nulle signifie que le champ de vision est inférieur à 50 mètres.

Vous pouvez compter sur les employés du ministère des Transports qui vous assurent un service de qualité en ce qui a trait au relais de l'information et au déneigement des routes du réseau. Cependant, chacun est responsable de sa propre conduite. Cet

hiver, faites route avec nous. Respectez les conducteurs d'équipements de déneigement et évitez les manœuvres périlleuses autour d'eux, cela vous évitera de vous retrouver dans l'emprise enneigée.

Nouveau règlement sur l'utilisation de pneus d'hiver



À compter du 15 décembre 2014, un pneu d'hiver devra :

- porter le pictogramme représentant une montagne sur laquelle un flocon de neige est superposé;

OU

- être muni de crampons et utilisé conformément au Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les

Pour plus de renseignements concernant l'entrée en vigueur de ce règlement, visitez le site Internet du Ministère, en cliquant sur Par-là.



Mise à jour de la carte territoriale

La carte présentant le territoire desservi par la Direction des Laurentides-Lanaudière a fait peau neuve au cours du dernier été. Parmi les nouveautés qui y figurent, notons le tracé de la Route verte et des trains de banlieue de même que la localisation des héliports et des villages-relais.

C'est donc avec plaisir que nous vous livrons la version PDF afin que vous puissiez imprimer le nombre de copies souhaitées. Il est à noter que des exemplaires sont également disponibles en quantité limitée, dans les centres de services. Vous pouvez accéder à la nouvelle carte en cliquant ici.

Réfection de structures

Par Isabelle Gagné

Lanaudière

Sainte-Marie-Salomé, pont au-dessus du ruisseau Vacher

Construit en 1960, le pont situé sur le chemin Viger à Sainte-Marie-Salomé, dans la région de Lanaudière, est fermé à la circulation depuis le 8 juin 2009. En effet, suite à une inspection réalisée par les spécialistes du Ministère et afin d'assurer la sécurité des usagers, seuls les piétons et les cyclistes peuvent circuler sur le pont depuis la prise de cette décision.

Étant donné l'âge de la structure et suite à une évaluation, Transports Québec a conclu qu'il

était plus avantageux de procéder à la reconstruction du pont plutôt qu'à la réparation des éléments de fondation de la structure. Le coût approximatif des travaux est évalué à 1,5 million de dollars. La reconstruction devrait s'amorcer en mars 2011 et s'échelonner sur une période de 5 mois. Entre temps, le détour continuera de s'effectuer via les chemins Saint-Jean et Gabriel. Une signalisation orangée est mise en place dans le secteur afin d'indiquer le chemin de détour de 2,5 kilomètres.



Photo : Archives

Laurentides

Saint-Jérôme, pont d'étagement du boulevard du Grand-Héron



Suite à l'appel d'offres lancé en novembre 2010, c'est en mars 2011 que devraient débuter les travaux de reconstruction du viaduc du Grand-Héron, situé au kilomètre 41 de l'autoroute 15, à Saint-Jérôme. Construite en 1959, cette structure a été érigée au moment même où l'autoroute 15 devenait la première autoroute au Québec. Ainsi, la reconstruction s'explique en raison de l'âge de la structure, de son usure normale et du volume croissant de circulation dans le secteur.

Bonne nouvelle pour les usagers : le nouveau pont sera plus large et offrira une piste multifonctionnelle aux cyclistes et piétons. Ainsi, un plus grand nombre d'utilisateurs de la route

seront desservis par l'intermédiaire de ce projet.

En plus de respecter toutes les normes actuelles en matière de structure, le dégagement sous le nouveau viaduc sera de 5 mètres.

La majeure partie des travaux de démolition et de reconstruction devrait être terminée en décembre 2011. C'est à ce moment que le nouveau pont sera mis en service. Au printemps 2012, le Ministère complètera certains travaux d'aménagement. Durant toute la durée des travaux, les mesures nécessaires seront mises en place afin d'assurer le maintien de la circulation tant sur l'autoroute 15 que sur le boulevard du Grand-Héron.



Photo : Archives

Une meilleure cohabitation entre les utilisateurs de véhicules hors route et les riverains des sentiers (suite)

À travers ce projet de loi, d'autres mesures ont été adressées, notamment concernant les distances de séparations obligatoires entre les nouveaux sentiers et les résidences. Enfin, on envisage à l'heure actuelle des ajustements au chapitre des amendes pour certains types d'infractions, ainsi qu'une baisse de limite de vitesse près des habitations.

L'industrie des VHR occupe une place de plus en plus importante au Québec. En 2009, on dénombrait 532 357 VHR immatriculés, soit 173 519 motoneiges et 358 838 VTT. Les mesures proposées visent à encadrer cette industrie afin d'assurer son bon développement.

Pour en savoir davantage.

Route 327 à Mont-Tremblant

Relocalisation d'un cours d'eau pour la sécurité des usagers

Par Isabelle Gagné

En septembre dernier, un bris de ponceau a occasionné la fermeture d'une portion de la route 327 à Mont-Tremblant. Afin de remédier à la situation, le Ministère a procédé, dans un premier temps, au bétonnage du ponceau et à la stabilisation du talus. Ce processus a pour but de préserver l'intégrité de la route.

Dans un deuxième temps, les spécialistes en environnement du Ministère ont dû procéder à la déviation et au réaménagement du ruisseau en amont de la route afin de rétablir un écoulement naturel et de protéger l'infrastructure routière. Le cours d'eau a donc été redirigé vers un milieu humide déjà existant près de la rivière du Diable. Comment s'y prenons-nous pour relocaliser un ruisseau, direz-vous? Il faut tout d'abord assurer le pompage de l'eau 24h/24 pour réaliser les travaux à sec, et ce, afin de minimiser les impacts sur l'environnement. Une fois sur place et le déboisement effectué, la pelle mécanique débute le creusement et le profilage du ruisseau, tout en stabilisant le lit du ruisseau avec de la pierre naturelle. Le tout, sous l'autorisation

du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Afin de diminuer l'impact des travaux sur le milieu naturel environnant, un bassin de sédimentation a été implanté, agissant d'habitat intéressant pour le poisson à la fin des travaux. Le Ministère a aussi procédé à la stabilisation de la bande riveraine par un ensemencement et l'application d'un paillis. Au printemps prochain, le Ministère effectuera un suivi du projet et évaluera la reprise de la végétation arbustive dans le secteur des travaux. Advenant une reprise lente de la végétation, une plantation d'espèces indigènes sera effectuée.

Résultat final? Un ruisseau sinueux de 85 mètres de longueur et de 1,2 mètre de largeur propice à la présence d'une faune diversifiée, contrairement au ruisseau d'origine, qui était canalisé sur une distance de 50 mètres.



Photo : Jonathan Ménard



Photo : Jonathan Ménard



27^e édition de l'Opération Nez rouge

Par Isabelle Gagné

Les mots « party de Noël » sont inscrits dans vos agendas? Vos tuques et vos mitaines sont sorties? Eh oui, l'hiver s'en vient et avec lui une nouvelle édition de l'Opération Nez rouge! Du 3 au 31 décembre 2010, les usagers de la route pourront à nouveau composer le 1 866 DESJARDINS et compter sur des milliers de bénévoles pour leur offrir un retour à la maison en toute sécurité.

Pour sa 27^e édition, cette importante activité de sécurité routière est offerte aux citoyens de 109 régions au Canada, dont

64 au Québec. Transports Québec appuie la démarche de l'Opération Nez rouge et invite la population à planifier un retour à la maison sécuritaire lors des festivités du temps des Fêtes.

Cette année encore, le personnel de la Direction des Laurentides-Lanaudière s'impliquera dans l'Opération Nez rouge le temps d'une soirée. En effet, c'est le 10 décembre prochain que des équipes bénévoles assureront le retour à la maison de quelques fêtards du secteur des Laurentides.



Entraide

Un geste du coeur qui fait parler Plus de 12 000 \$ sont récoltés

Par Noémie Desbois Mackenzie

À la Direction des Laurentides-Lanaudière, la semaine de l'Entraide s'est déroulée du 4 au 8 octobre dernier. Une fois de plus, le personnel a fait preuve d'une générosité débordante au moment de contribuer.

Depuis plusieurs années, le montant recueilli pour Entraide est en constante augmentation. L'année 2010 confirme cette tendance : grâce à la précieuse collaboration du personnel de Transports Québec, Direction des Laurentides-Lanaudière, une somme de plus de 12 000 \$ a fièrement été remise à Entraide. Il s'agit d'un véritable record! L'argent sera distribué à travers les trois grands organismes donataires, soit

Centraide, Partenairesanté-Québec, ainsi que la Société canadienne de la Croix-Rouge, qui ont pour mission d'aider les gens dans le besoin.

Nous remercions les bénévoles de leur implication et tout le personnel pour sa fidèle participation! La main sur le cœur, nous leur disons: à l'année prochaine!



Une partie de l'équipe de solliciteurs pour la campagne Entraide. De gauche à droite : Noémie Desbois Mackenzie, Diane Moody, Claude Ouimet, Mireille Patrice et Pierre Lapointe.

Photo : Pascal Beauchamp

Monsieur Transports Québec à Joliette

Par Geneviève Boivin

Connaissez-vous celui que l'on surnomme Monsieur Transports Québec à Joliette? Au Centre de services (CS), Jacques Turcotte offre un soutien remarqué aux opérations. Pour les partenaires du Ministère, il est LA porte d'entrée qui sait leur donner l'information recherchée ou encore les diriger vers la bonne ressource. Offrant un excellent service à la clientèle, il a su, au fil des ans, établir des relations de confiance hors pair. Pour ses collègues, il est un acteur clé lorsque survient un événement sur le territoire desservi par le CS de Joliette.

Au cours de ses 33 ans de carrière au Centre de services de Joliette, Jacques Turcotte a occupé des emplois aussi diversifiés les uns que les autres. Ayant d'abord commencé son cheminement au poste d'apprenti mécanicien, il travailla plusieurs années comme mécanicien, puis, entre autres, comme ouvrier de voirie. Il y a maintenant 12 ans que monsieur Turcotte a choisi de faire le grand saut et d'accepter le poste qu'il occupe présentement; un travail de bureau, très différent des postes qu'il avait occupés en début de carrière.

Dans son travail, Jacques Turcotte est responsable de plusieurs tâches. En plus de s'occuper notamment de la paie, des permis d'absence, de l'état des routes et de certaines plaintes, il est un des premiers répondants lorsqu'une urgence survient sur le territoire du Centre de services de Joliette. En tant que répondant régional en monitoring et sécurité civile, Guy Tremblay travaille régulièrement avec monsieur Turcotte. Pour lui, il est plus qu'une personne ressource au Centre de services de Joliette. « Jacques Turcotte est quelqu'un qui sait garder son sang-froid. En plus, c'est quelqu'un de très fiable et rassurant. C'est exactement ce type de personne dont nous avons besoin lorsqu'une situation d'urgence survient sur le territoire. » Monsieur Turcotte fait donc preuve d'un grand professionnalisme en plus de démontrer une assiduité exemplaire.

Ses collègues de travail, Alain England, Daniel Boucher et André Blouin n'ont que de bons mots à son sujet. « C'est quelqu'un qui a de l'initiative, qui sait anticiper les événements et trouve toujours des réponses à nos questions. » Alain England confiait à l'équipe de rédaction que Jacques est aimé et respecté de tous ses collègues. « Il a à cœur la mission du ministère des Transports », ajoutait le chef aux opérations.

À quelques mois de sa retraite, Jacques Turcotte est plus que satisfait de son choix de carrière et il sera définitivement manqué au sein de l'équipe de Joliette.

«Son départ va certainement créer un manque au sein de l'équipe puisque ça prend des années avant de développer une telle expertise»



Photo : Geneviève Boivin

«Monsieur Transports Québec» du Centre de services de Joliette, Jacques Turcotte

Unis pour votre sécurité en cas de crue exceptionnelle ou de rupture de barrages sur le bassin versant de la rivière du Lièvre



AGISSONS ENSEMBLE!

Par Claude Ouimet

Le ministère de la Sécurité publique a présenté, au mois d'octobre dernier, le plan de communication du risque développé en vue de faire connaître aux citoyens les mesures collectives qui devront être considérées et adoptées dans le cas de crue exceptionnelle ou de rupture de barrages sur le bassin versant de la rivière du Lièvre. Notons que cette dernière prend sa source au sud de Parent et qu'elle coule sur 330 km vers le Sud.

Plusieurs partenaires, dont le ministère des Transports, ont uni leurs efforts, depuis quelques années, afin d'élaborer un plan d'intervention qui sera appliqué dans le cas d'un débordement extraordinaire

de la rivière du Lièvre. La force de cette concertation réside dans l'implication de chacun des intervenants à agir, dans le respect de leur mandat, pour limiter les impacts sur le milieu touché. La qualité de la communication entre les partenaires est déjà un gage de réussite.

Pour en savoir davantage sur le sujet, consulter le dépliant d'information remis aux citoyens des municipalités concernées en cliquant dessus.

AGISSONS ENSEMBLE!

Unis pour votre sécurité en cas de crue exceptionnelle ou de rupture de barrage sur le bassin versant de la rivière du Lièvre



Harmonisation des plans d'intervention des partenaires publics et privés

Québec

Avec la participation de :

Ministère de la Sécurité publique

Centre d'expertise hydrique

Service Québec

Algonquin

Parcs Canada

Brookfield

BORALEX

*L'équipe du journal
Le Réseau vous souhaite de
joyeuses Fêtes!
Au plaisir de vous retrouver en
2011.*



Photo : Pascal Beauchamp

L'équipe du journal Le Réseau, de gauche à droite :
Noémie Desbois Mackenzie, Isabelle Gagné et
Claude Ouimet.



Le Réseau est un bulletin d'information destiné aux partenaires de la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec. Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Module de communication.

Rédaction : Geneviève Boivin, Noémie Desbois Mackenzie, Isabelle Gagné et Claude Ouimet

Mise en page : Noémie Desbois Mackenzie et Isabelle Gagné

Révision linguistique : Monique Lafortune et Julie Léveillé

Courrier de 2^e classe

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1705-1401